

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de l'Hôtel de ville, le lundi 9 décembre 2019 à compter de 19 h sous la présidence du maire, monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Solange Castilloux, conseillère  
Madame Nathalie Castilloux, conseillère  
Monsieur Henri Alain, conseiller  
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller  
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Sont également présents :

Madame Annie Chapados, directrice générale intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie et greffière-adjointe et Monsieur Simon Carrothers, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme

Est absent :

Monsieur Hébert Huard, conseiller

**2019-12-401 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

**2019-12-402 2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

**2019-12-403 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et correspondance
  - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux
  - Réseau Biblio – (Coup de cœur)
  - Communiqué de presse – Madame Marguerite Blais, Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants
  - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives 21 février 2020
  - Lettre du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques – Plomb dans l'eau potable
  - Atelier de sensibilisation et d'information de l'Office des personnes handicapées du Québec (Monsieur Roméo Briand représentera la Ville sur cet atelier le 16 janvier 2020)

5. Approbation des procès-verbaux antérieurs

**REPORTÉ À L'UNANIMITÉ**

6. Administration générale et finances

6.1 Adoption des comptes à payer

6.2 Suivi du budget

7. Affaires des contribuables

8. Avis de motion avec effet de gel pour Règlement 2019-495 portant sur l'usage 15 (maison mobile et maison unimodulaire) de la grille des spécifications du règlement de zonage 2009-325 sur l'ensemble du territoire de la Ville de Paspébiac

9. Annulation de la résolution 2019-09-279 qui abroge le Règlement 2019-488 du 9 septembre 2019

10. Autorisation des fonctionnaires ou employés de la municipalité à visiter et à examiner toute propriété immobilière ou mobilière

11. Autorisation de la vente de biens mobiliers appartenant à la Ville de Paspébiac

12. Subvention pompier – Besoin en formation

13. Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Projets particuliers d'amélioration (PPA)

14. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 410 000 \$

15. Résolution d'adjudication – Soumissions pour l'émission de billets

16. Protocole d'entente – Usine M.D.M. et Ville de Paspébiac – Mandat avocat

17. Contribution au transport adapté pour l'année 2020

18. Résolution d'appui – Demande d'instauration de réseau de téléphonie cellulaire

19. Renouvellement – Entente prêt de locaux

20. Projet théâtral – La pêche en Gaspésie

21. Octroi de contrat – Portes ancien garage municipal

22. Dons

a) Souper traditionnel de Noël pour les enfants – École La Source

b) Comité de hockey – Pré-Novice

c) Association pulmonaire du Québec

d) Collectif Aliment-Terre – Souper de Noël

23. Nomination chef d'équipe

24. Rapport des conseillers

25. Affaires nouvelles

26. Période de questions

27. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux  
**APPUYÉ PAR:** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

#### **4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE**

- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque élu municipal à l'obligation légale de remplir une déclaration de ses intérêts pécuniaires chaque année de son mandat;

**CONSIDÉRANT** l'obligation légale pour le greffier de la Ville de faire connaître lesdites déclarations;

Le greffier de la Ville vérifie et dépose chacune des déclarations afin qu'elles soient reconnues comme un document public au sens de la Loi dont celles de :

Mesdames les conseillères Solange Castilloux et Nathalie Castilloux, Messieurs les conseillers Henri Alain, Florian Duchesneau, Hébert Huard et Roméo Briand ainsi que Monsieur le Maire Régent Bastien.

- Réseau Biblio (Coup de cœur)
- Communiqué de presse –Madame Marguerite Blais, Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants
- Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives 21 février 2020
- Lettre du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques – Plomb dans l'eau potable
- Atelier de sensibilisation et d'information de l'Office des personnes handicapées du Québec (Monsieur Roméo Briand, représentera la Ville sur cet atelier le 16 janvier 2020)

#### **2019-12-404 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

**REPORTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

##### **6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**2019-12-405**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Solange Castilloux  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les comptes à payer pour le mois de novembre 2019 d'un montant de 511 224,98 \$ soient approuvés pour paiement.

##### **6.2 SUIVI DU BUDGET**

**2019-12-406**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 30 novembre 2019 soit adopté.

## **7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES**

2019-12-407 **8. AVIS DE MOTION AVEC EFFET DE GEL POUR RÈGLEMENT 2019-495 PORTANT SUR L'USAGE 15 (MAISON MOBILE ET MAISON UNIMODULAIRE) DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325 SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

Monsieur Roméo Briand, conseiller, donne avis de motion avec effet de gel qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2019-495 modifiant le règlement de zonage 2009-325 de la Ville de Paspébiac sera adopté.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la Ville de Paspébiac informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Paspébiac, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2019-12-408 **9. ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2019-09-279 QUI ABROGE LE RÈGLEMENT 2019-488 DU 9 SEPTEMBRE 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR :** Madame Solange Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'ANNULER** la résolution portant le numéro 2019-09-279 qui abroge le Règlement 2019-488 du 9 septembre 2019

2019-12-409 **10. AUTORISATION DES FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ À VISITER ET À EXAMINER TOUTE PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE OU MOBILIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**APPUYÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Paspébiac nomme à titre de fonctionnaire avec plein pouvoir Monsieur Simon Carrothers, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme l'autorisant à visiter et à examiner toute propriété immobilière ou mobilière sur le territoire de la Ville;

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Paspébiac nomme à titre d'employé avec certains pouvoirs sous l'autorisation de la direction générale ou du coordonnateur de projets et du service d'urbanisme Monsieur Denis Alain, chef d'équipe aux travaux publics l'autorisant à visiter et à examiner toute propriété immobilière ou mobilière sur le territoire de la Ville.

2019-12-410 **11. AUTORISATION DE LA VENTE DE BIENS MOBILIERS APPARTENANT À LA VILLE DE PASPÉBIAC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** la direction générale à vendre aux enchères certains équipements de la Ville.

La liste des biens à vendre sera publiée dans le prochain numéro du journal «Le Paspéya», sur le site internet de la Ville et diffusée dans différents médias sociaux.

La date limite de réception des offres d'achat sera fixée ultérieurement.

**2019-12-411** **12. SUBVENTION POMPIER – BESOIN EN FORMATION**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Paspébiac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Paspébiac prévoit la formation de **2 pompiers** pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bonaventure en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Monsieur Roméo Briand** et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bonaventure.

**2019-12-412** **13. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)**

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de **Monsieur Roméo Briand**, appuyée par **Madame Solange Castelloux**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Paspébiac approuve les dépenses d'un montant de 225 236,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**2019-12-413** **14. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 410 000 \$**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Paspébiac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 410 000 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2019, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2019-483	410 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2019-483, la Ville de Paspébiac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Solange Castelloux

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 décembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2020.</b>	<b>15 700 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>16 200 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>16 600 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>17 000 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>17 500 \$</b>	<b>(à payer en 2024)</b>
<b>2024.</b>	<b>327 000 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2019-483 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**2019-12-414 15. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	9 décembre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 décembre 2019
Montant :	410 000 \$		

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 décembre 2019, au montant de 410 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

15 700 \$	2,10000 %	2020
16 200 \$	2,25000 %	2021
16 600 \$	2,30000 %	2022
17 000 \$	2,40000 %	2023
344 500 \$	2,50000 %	2024

Prix : 98,47900

Coût réel : 2,83867 %

**2 BANQUE ROYALE DU CANADA**

15 700 \$	2,89000 %	2020
16 200 \$	2,89000 %	2021
16 600 \$	2,89000 %	2022
17 000 \$	2,89000 %	2023
344 500 \$	2,89000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,89000 %

3 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN

15 700 \$	3,19000 %	2020
16 200 \$	3,19000 %	2021
16 600 \$	3,19000 %	2022
17 000 \$	3,19000 %	2023
344 500 \$	3,19000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,19000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Solange Castilloux

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Ville de Paspébiac accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 décembre 2019 au montant de 410 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2019-483. Ces billets sont émis au prix de 98,47900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2019-12-415 **16. PROTOCOLE D'ENTENTE – USINE M.D.M. ET VILLE DE PASPÉBIAC – MANDAT AVOCAT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR:** Madame Solange Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**DE MANDATER** la direction générale à faire des démarches auprès d'une firme d'avocats afin de préparer un protocole d'entente entre l'usine M.D.M. et la Ville de Paspébiac.

2019-12-416 **17. CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2020**

**ATTENDU QUE** les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

**ATTENDU QUE** depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

**ATTENDU QUE** depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

**ATTENDU QUE** le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la municipalité de Paspébiac confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

**QUE** la municipalité de Paspébiac, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2020 par une contribution financière de 6 788,00 \$.

**2019-12-417** **18. RÉOLUTION D'APPUI – DEMANDE D'INSTAURATION DE RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE**

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac désire faire des démarches auprès de TELUS pour obtenir le service de téléphonie cellulaire sur l'ensemble de son territoire;

**ATTENDU** l'importance pour notre communauté d'avoir accès à des services de téléphonie cellulaire, notamment pour rejoindre les services d'urgence, considérant les nombreux déplacements en forêt (activités forestières et touristiques) dans notre Ville;

**ATTENDU QU'**il est tout à fait inconcevable qu'en 2019-2020, la Ville de Paspébiac n'a pas accès à ce service sur l'ensemble de son territoire qui est essentiel pour le développement de nos collectivités, la croissance démographique et la sécurité de tous les citoyens qui se déplacent également en forêt sur notre territoire;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR :** Madame Solange Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**QUE** la Ville de Paspébiac fasse une demande auprès de TELUS afin de mettre en place les équipements nécessaires sur l'ensemble de notre territoire afin d'avoir le service de téléphonie cellulaire et d'améliorer la réception de téléphonie cellulaire dans notre communauté qui éprouve des difficultés avec la réception du réseau cellulaire.

**QU'**une copie de cette résolution soit envoyée à : l'honorable Diane LeBouthillier, députée de la Gaspésie - Les Îles-de-la-Madeleine, Monsieur Sylvain Roy, député provincial de Bonaventure, Monsieur François Legault, Premier ministre du Québec et l'honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada.

**2019-12-418** **19. RENOUELEMENT – ENTENTE PRÊT DE LOCAUX**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt marqué par l'organisme sans but lucratif «Place aux jeunes Baie des Chaleurs/Les Plateaux sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT** l'engagement quotidien et l'apport de ces jeunes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**DE CONSIDÉRER** favorablement la demande de «Place aux jeunes Baie des Chaleurs/Les Plateaux dûment représenté par sa présidente Madame Joanie Robichaud en leur prêtant un local gratuitement à la Ville de Paspébiac pour leurs activités ou rencontres pour l'année 2020.

**QUE** la direction générale prépare une convention d'occupation signée par les parties.

**2019-12-419** **20. PROJET THÉÂTRAL – LA PÊCHE EN GASPÉSIE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de financement pour le projet théâtral «La pêche en Gaspésie», une création des élèves de la concentration art dramatique de la 5<sup>e</sup> secondaire a été acheminée à la Ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** ce beau projet théâtral relié au secteur des pêches nous démontre à quel point tout le potentiel économique et d'embauche est important en Gaspésie;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Ville de Paspébiac contribue au financement du projet théâtral «La pêche en Gaspésie» pour un montant de 2 000 \$.

**2019-12-420** **21. OCTROI DE CONTRAT – PORTES ANCIEN GARAGE MUNICIPAL**

**REPORTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019-12-421** **22. DONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'OCTROYER** une aide financière pour les activités et/ou événements ci-dessous :

- 400 \$ pour le souper traditionnel de Noël des enfants – École la Source
- 150 \$ pour le comité de hockey – Pré-Novice
- 100 \$ pour l'Association pulmonaire du Québec
- 200 \$ pour le Collectif Aliment-Terre – Souper de Noël

**2019-12-422** **23. NOMINATION CHEF D'ÉQUIPE**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'alinéa 3 de l'article 13.05 de la Convention collective entre la Ville de Paspébiac et le STTMP (CSN), le travail de chef d'équipe est offert par ordre d'ancienneté parmi les personnes salariées des travaux publics pourvu qu'elle soit qualifiée et réponde aux exigences normales de la fonction;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article précité, un chef d'équipe est nommé au besoin le ou vers le 15 novembre pour la période jusqu'au ou vers le 15 mai 2020;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau**, appuyé par **Monsieur Henri Alain** et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer au poste de chef d'équipe aux travaux publics, **Monsieur Denis Alain**, pour toute l'année, pour les deux périodes et pour une durée indéterminée.

#### **24. RAPPORT DES CONSEILLERS**

- **Madame Solange Castilloux - conseillère au siège numéro 1**  
Nous informe du dossier CLSC et nous fait un résumé de ses dossiers de l'année 2019
- **Madame Nathalie Castilloux - conseillère au siège numéro 2**  
Elle nous informe que la parade du Père Noël aura lieu le 15 décembre prochain, que le 28 décembre il y aura du patinage libre pyjama et que le 30 décembre, il y aura un party avec le groupe Quimorucru.
- **Monsieur Henri Alain - conseiller au siège numéro 3**  
Il nous informe que le projet de construction du pavillon pour bars rayés sur le Banc-de-pêche est complété.
- **Monsieur Florian Duchesneau - conseiller au siège numéro 4**  
N/A
- **Monsieur Roméo Briand - conseiller au siège numéro 6**  
Il nous fait part que la Ville désire faire construire un bloc appartements afin de répondre aux besoins de logements sur notre territoire.

#### **25. AFFAIRES NOUVELLES**

- Aucune

#### **26. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **2019-12-423 27. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée. Il est 20 h 25.

\_\_\_\_\_  
Régent Bastien, maire

\_\_\_\_\_  
Annie Chapados, greffière-adjointe

#### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Annie Chapados, trésorière

\_\_\_\_\_  
Date